

Actualité

Date de publication : 01/04/2019

## **IR - Actualisation pour 2019 des plafonds de loyer, de ressources et d'investissement applicables aux investissements outre-mer**

---

### **Série / Division :**

IR - RIC1

### **Texte :**

Les plafonds de loyer, de ressources et d'investissement applicables aux investissements outre-mer sont actualisés pour 2019.

Sont concernés par cette actualisation :

- les plafonds de loyer et de ressources des locataires pour le bénéficiaire, dans le secteur du logement intermédiaire, de la réduction d'impôt prévue à l'[article 199 undecies A du code général des impôts \(CGI\)](#), de la déduction fiscale en faveur des investissements réalisés par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés réalisant des investissements dans le logement intermédiaire outre-mer (BOI-IS-GEO-10-30-10-30 au II-A § 60 et suiv.), conformément à l'[article 217 undecies du CGI](#) et à l'[article 217 duodecies du CGI](#), et du crédit d'impôt en faveur des investissements productifs outre-mer, conformément à l'[article 244 quater W du CGI](#) (BOI-BIC-RIC1-10-160-10 au II-I § 250) ;

- le plafond d'investissement, fixé par mètre carré de surface habitable, servant de base aux réductions d'impôt prévues à l'article 199 undecies A du CGI et à l'[article 199 undecies C du CGI](#), et au crédit d'impôt prévu à l'[article 244 quater X du CGI](#).

### **Actualité liée :**

X

### **Documents liés :**

[BOI-IR-RIC1-80-10-20-20](#) : IR - Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer par des personnes physiques - Champ d'application - Investissements dans le secteur du logement - Affectation des investissements

[BOI-IR-RIC1-80-20-10](#) : IR - Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer par les personnes physiques - Modalités d'application - Règles générales

### **Signataire des documents liés :**

Bruno Mauchauffée, adjoint au Directeur de la législation fiscale